

laissée sans récompense par Celui qui a promis de se souvenir d'un verre d'eau froide donné à l'indigent en son nom.

Croyez-le, nos très chers frères, bien loin de nuire à nos œuvres religieuses ou nationales, notre générosité pour le pape ne fera que les rendre plus florissantes et plus prospères. Comme le disait Mgr Bourget dans son poétique langage : " ce *Denier Sacré*, en transmettant d'année en année nos oblations dans la Ville sainte, nous reviendra avec des bénédictions cent fois plus abondantes. Il sera semblable à notre fleuve Saint-Laurent qui ne se jette à la mer, après avoir arrosé nos riches et belles campagnes, que pour s'y changer en nuages bienfaisants, et revenir, porté sur les ailes des vents, arroser notre immense contrée, et fertiliser nos champs en y répandant la rosée du ciel et la graisse de la terre ".

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous règlons et statuons et ce qui suit :

1o Le Denier de Saint-Pierre sera regardé comme l'une des premières œuvres du diocèse de Montréal, et tous ceux qui ont charge d'âmes en feront l'objet de leur sollicitude et de leur zèle. Messieurs les curés feraient bien de nommer à cette fin des zélateurs et des zélatrices comme il en existe pour la Propagation de la Foi.

2o Tous les prêtres sont invités à donner chaque année, à l'époque des retraites pastorales, une offrande égalant au moins l'honoraire d'une messe.

3o Les maisons-mères des communautés religieuses d'hommes et de femmes, et chaque établissement de ces communautés, voudront bien déterminer un montant consacré annuellement au Saint-Siège. Ils seront heureux, nous en sommes certain, d'inscrire en tête de leur budget ce montant qu'ils regarderont comme une dette obligatoire et sacrée.

4o Nous attendons également un don annuel des confréries pieuses : congrégations de la Sainte-Vierge, de la Sainte-